

Demande déposée le 19/05/2026 et complétée le		N° PC 068 302 26 00004	
Par :	Monsieur JOUANNE Aurélien Gilbert et Madama SESTER Mélanie		
Demeurant à :	4 rue du Lac 68700 ASPACH MICHELBACH (anciennement ASPACH LE HAUT)	Surface de plancher :	226,58 m ²
Sur un terrain sis à :	Rue de Brignais 68520 Schweighouse-Thann 302 48 425	Si dossier modificatif Surface de plancher antérieure :	
Nature des Travaux :	Maison d'habitation	Surface de plancher nouvelle :	

Le Maire de la Ville de Schweighouse-Thann

VU la demande de permis de construire présentée le 19/05/2026 par Monsieur JOUANNE Aurélien Gilbert, Madame SESTER Mélanie,

VU l'objet de la demande

- pour la construction d'une maison d'habitation,
- sur un terrain situé rue de Brignais,
- pour une surface de plancher créée de 226,58 m²,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU l'affichage en mairie en date du 20/05/2026 de l'avis de dépôt,

VU le PLU approuvé le 04.07.2017, modifié le 12.12.2019,

VU l'avis Favorable avec réserve du SMABVD en date du 21/05/2026,

VU l'avis Favorable avec réserves de la Chambre d'Agriculture Région Alsace Gestion du Territoire en date du 05/06/2026,

VU l'avis favorable d'ENEDIS en date du 17/06/2026,

VU l'avis Favorable du SIAEP Vallée de la Doller en date du 22/05/2026,

ARRETE

Article 1 : Le présent Permis de Construire est ACCORDE, pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Article 2 : Les prescriptions ou observations contenues dans le(s) rapport(s) des services précités devront être respectées conformément à la (les) copie(s) ci-annexées.

Article 3 : L'ensemble des réseaux sera enterré.

Fait à Schweighouse-Thann, le
Le Maire,

- 8 JUIL. 2026

FUCHS Christian

